



# PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion : Jeudi 16 novembre 2023 à 18h00 en visioconférence

Présidence : M. Daniel FONTENIAUD

Présents : Patricia BEAURENAUD - Stéphane BONARDOT - Christophe CAILLIET (*en partie*) - Jean-Marie COPPI - Roland COQUARD - Daniel DURAND – Marilyn GRANVOINET (*en partie*) - Jean-François GONDELLIER - Fabrice JACQUES - Michel NAGEOTTE - Joëlle PARISOT - Bernard PAUTONNIER - Christian PERDU - Philippe PRUDHON – Alain RICHARD - Daniel ROLET - Emmanuel SAILLARD - Michel SORNAY - Françoise VALLET – Nicolas VUILLEMIN - Thierry WANIART - Haithem ZAIED

Excusés : Luc BRUDER - Thierry MUNINGER - Christophe NOGUES - Jacques QUANTIN (*donne pouvoir à Alain RICHARD*) - Christian RENIER (*donne pouvoir à Bernard PAUTONNIER*)

Assistent à la séance : Pierre-Marie DANDRAU – René FRANQUEMAGNE - Laurent KLIMCZAK (*en partie*) - Sébastien IMBERT - Vincent SZMATULA

En préambule, les membres du Conseil d'Administration adressent leurs plus sincères condoléances à Pierre-Marie DANDRAU, Directeur Général Adjoint, ainsi qu'à ses proches, à la suite du décès de sa grand-mère.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration adresse ses félicitations à Mayline GRANDVOINET et Nicolas VUILLEMIN pour leur brillantes élections lors de l'Assemblée Générale de la Ligue du 4 novembre dernier.

## 1 – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

- **Réunion du Conseil d'Administration du 13 octobre 2023, publié le 14 novembre 2023**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## 2 – INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

### 2.1 – POINT LICENCES AU 16 NOVEMBRE 2023

Daniel FONTENIAUD présente les statistiques au niveau des licences de date à date entre le 16 novembre 2022 et le 16 novembre 2023. Il indique une hausse de 8,7% dans le cadre de l'enregistrement par rapport à l'année dernière avec 98.391 licences enregistrées à ce jour. (**Annexe 1**)

Le nombre de licences Arbitrage s'élève à 921, soit une augmentation de 8,99%. (**Annexe 2**)

### 2.2 – DATE AG ELECTIVE 2024 DE LA LIGUE

Daniel FONTENIAUD présente les différentes possibilités de dates concernant la tenue de l'Assemblée Générale Elective 2024 de la Ligue. Une décision sera prise dans le courant de la semaine 47.

## 2.3 - COMMISSIONS RÉGIONALES

Le Conseil d'Administration prend connaissance des démissions au Conseils des Présidents de Clubs de : Thomas TERRIEN et Alexandre CONTOZ.

Le Conseil d'Administration tient à les remercier pour leur investissement dans le cadre des travaux du Conseil des Présidents de Clubs.

## 2.4 - OPÉRATIONS « OCTOBRE ROSE » et « TELETHON FOOT »

Chaque année, du 1er au 31 octobre, c'est le « *Mois de la Sensibilisation au Cancer du Sein* », une campagne de communication internationale destinée à sensibiliser au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche.

Dans ce contexte, la Commission Régionale Mixité de la Ligue, présidée par Catherine BOLLEA, a lancé deux actions de solidarité à l'occasion d'Octobre Rose : une vente de T-shirt Octobre Rose et une course solidaire.

Ces deux actions ont permis de récolter la somme de 2 785,00 €. Cette somme sera versée à La Ligue Contre le Cancer lors d'une remise officielle.

Patricia BEAURENAUD annonce le lancement prochain de l'opération « TÉLÉTHON FOOT ». La Commission Régionale des Actions Citoyennes et Sociales se mobilise à nouveau cette saison et renouvelle son action « 1 but = 2 € » en faveur du TÉLÉTHON FOOT pour cette saison.

Cette opération se déroulera le week-end des 2 et 3 décembre 2023 sur l'ensemble des matches régionaux (*Seniors Masculins et Féminins, Jeunes et Futsal*). La somme ainsi récoltée sera versée à l'AFM lors d'une remise officielle.

## 2.5 – PLAN D'ENGAGEMENT SOCIÉTAL DE LA FFF ET OUVERTURE DE LA PLATEFORME D'ALERTE ET DE SIGNALEMENT FFF

Daniel FONTENIAUD informe du courrier de la Fédération reçu le 8 novembre dernier, concernant le plan d'engagement sociétal ainsi que du communiqué de presse informant de l'ouverture de la Plateforme d'alerte et de signalement de la FFF (**Annexes 3 et 4**).

## 3 – SPORTIF

### 3.1 – RÉPARTITION DES ACCEDANTS DE D1F EN R2F

Michel NAGEOTTE présente le projet de répartition des accédants de D1F et en R2F pour la saison 2023/24.

- Côte d'Or + Nièvre + Saône et Loire + Yonne : 1 équipe
- Jura : 1 équipe
- Doubs Territoire de Belfort + Haute-Saône : 4 équipes

Cette proposition est validée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

Par ailleurs, Joëlle PARISOT intervient sur la piètre qualité de certains terrains et sur l'absence d'arbitres officiels sur une majorité des matches de R2F. Laurent KLIMCZAK apporte les réponses nécessaires quant à la désignation des arbitres sur ce championnat (*désignation par les Districts*). Daniel FONTENIAUD indique qu'une étude doit être menée pour la saison prochaine afin de couvrir un maximum de rencontres de cette division.

### 3.2 – PROPOSITION DE NOUVELLES DATES POUR LES FINALES DES COUPES RÉGIONALES

Michel NAGEOTTE et la Commission Sportive proposent de modifier le calendrier général et d'avancer les finales régionales du week-end du samedi 8 et dimanche 9 juin au week-end du samedi 18 au lundi 20 mai (pentecôte) 2024, avec :

- Samedi 18 mai 2024 : Finales Féminines : U18F et Seniors F en principe à DIJON (*Astragale*),
- Dimanche 19 mai 2024 : Finales U14/ U15/ U16 à BESANÇON (*stade Léo LAGRANGE*),
- Lundi 20 mai 2024 : Finales Masculines : U18G + Intersport + Seniors M à DIJON (*Astragale*).

Après différents échanges, le Conseil d'Administration valide ces propositions à l'unanimité.

## 4 – ARBITRAGE

### 4.1 - STATUT DE L'ARBITRAGE : SUIVI ARBITRES : POINT D'ÉTAPE AU 31.12.23

Jean-Marie COPPI présente un point d'étape concernant l'arbitrage et propose d'établir une situation des clubs vis-à-vis de leurs obligations d'arbitrage au 31 décembre 2023 pour les inciter à inscrire des candidats en F I A.

Cette proposition ne remplace pas la situation obligatoire qui s'établit à la date du 28 février 2024.

### 4.2 - DÉLIBÉRATION SUR LE NOMBRE DE MATCHS POUR LES JEUNES ARBITRES MINEURS

Jean-Marie COPPI fait part aux membres du Conseil d'Administration de l'Article 34.1 du Statut de l'Arbitrage de la F.F.F. qui prévoit que « *les arbitres ont l'obligation de diriger un nombre minimum de rencontres par saisons. Ce nombre et ses modalités de comptabilisation sont fixés pour tous les Districts d'une Ligue Régionale par le Comité de Direction de celle-ci sur proposition de la Commission Régionale de l'Arbitrage. Il peut être réduit prorata temporis pour les arbitres stagiaires* ».

Jean-Marie COPPI fait également part aux membres du Conseil d'Administration des nouvelles dispositions de l'Article 33 des Règlements de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football qui ont été adoptées lors de l'Assemblée Générale de la Ligue en date du 4 novembre 2023 qui prévoient que :

« *L'article 15.1 du Statut de l'Arbitrage de la F.F.F. définit le « Jeune Arbitre » tout arbitre âgé de 15 à 22 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison* ».

La Ligue BFCF a décidé, lors de sa dernière Assemblée Générale, de distinguer entre le « Jeune Arbitre Mineur » âgé de moins de 18 ans au 1<sup>er</sup> juillet de la saison en cours et le « Jeune Arbitre Majeur » âgé de plus de 18 ans au 1<sup>er</sup> juillet de la saison en cours.

Le Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football décide à l'unanimité que :

- Pour la saison 2023/2024, le nombre minimum de matches à diriger est de 20 pour les « *Jeunes Arbitres Majeurs* »,
- Pour la saison 2023/2024, le nombre minimum de matches à diriger est de 15 pour les « *Jeunes Arbitres Mineurs* ».

Pour l'application de l'article 33.6 voté le 4 novembre 2023 concernant l'arbitre de club dans la dernière division de district, le Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté décide à l'unanimité que le nombre minimum de matches à diriger est de 15.

Pour l'application de l'article 33.3 voté également le 4 novembre 2023, le Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté précise que les nouveaux arbitres nommés après le 31 décembre n'entrent pas dans le processus de mutualisation.

### 4.3 – AFFECTATIONS ARBITRES

Laurent KLIMCZAK et Stéphane BORNARDOT proposent une affectation d'arbitres, comme suit :

Catégorie Futsal :

- DEMONCAY Mathilde

Catégorie R3 :

- DEBRAY Alexandre
- GUILLOT Lou

Le Conseil d'Administration valide ces propositions à l'unanimité.

### 4.4 - INDEMNISATIONS DES OBSERVATEURS

Daniel FONTENIAUD revient sur la Procédure Financière n°18 et sur les Dispositions Financières (*Référence A26*). Stéphane BONARDOT précise que la dénomination de la Référence A26 n'est pas adaptée (*Observation match régional*). Cependant, certains Observateurs Régionaux sont amenés à intervenir sur des rencontres de N2 et N3, ces éléments étant intégrés dans le budget initialement prévu. Ainsi, il est proposé de modifier l'intitulé de la référence A26 par « *Observation par un observateur régional* ».

Cette proposition est validée à l'unanimité.

Christian PERDU intervient par ailleurs pour préciser qu'il n'est pas acceptable d'intervenir directement auprès d'un collaborateur comptable sans en référer au Responsable des Fonctions Supports et au Trésorier Général. Laurent KLIMCZAK comprend les remarques émises et indique que les personnes en responsabilité sur ces questions au niveau de la CRA informeront désormais automatiquement le Responsable des Fonctions Supports et le Trésorier Général.

## 5 – FINANCES : PLAN D' ACTIONS FINANCIER

Daniel FONTENIAUD et Christian PERDU présentent le calendrier du Plan d'Action Financier. Ils rappellent tout d'abord les travaux menés en amont de l'Assemblée Générale qui ont permis de présenter un Plan d'Actions Financier à l'issue de la présentation du Budget 2023/24 lors de l'Assemblée Générale. Thierry WANIART indique qu'il aurait souhaité, ainsi que Luc BRUDER, avoir été informés en amont de l'Assemblée des éléments concernant le Pôle Espoirs.

Ce budget, accompagné du Plan d'Action Financier devant conduire à une économie de 75.000 euros sur cette saison a été adopté par l'Assemblée Générale le 4 novembre dernier. Puis une journée de Séminaire s'est tenue le 9 novembre dernier à l'Astragale réunissant les élus du Burex ainsi que les Managers afin de travailler sur des objectifs chiffrés. Ces travaux (*collectif et en groupes*) ont permis de dégager des pistes de réduction de charges et d'augmentation de certains produits.

Les éléments sont en cours de chiffrage. Ils devront faire l'objet d'échanges par Pôles entre les élus du Pôle, les managers, les Présidents de Commission concernés et les élus membres de commission. Ils seront présentés lors du Burex du 4 décembre prochain afin de pouvoir présenter un plan d'actions chiffré lors du Conseil d'Administration du 8 décembre prochain.

6.1 – FRANCE COMPÉTENCES - BMF

Daniel FONTENIAUD informe les membres du Conseil d'Administration que France Compétences a renouvelé l'enregistrement du Brevet de Moniteur de Football (BMF) au RNCP pour 3 ans lors de sa commission du 14 novembre dernier.

**Le Président,**

**Le Secrétaire Général**

**Daniel FONTENIAUD**

**Jean-Marie COPPI**